

Encadrant d'entreprise artisanale (EEA-BGEA)

RNCP16866 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	310
Code(s) ROME	M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	18/12/2018

Certificateur(s)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'encadrant d'entreprise artisanale est un proche collaborateur du chef d'entreprise. Il est hautement qualifié techniquement dans l'un des métiers de l'artisan et assure en complément l'encadrement d'une équipe et la gestion de la production, au sens large.

Commercialiser et participer à la définition et prestations de l'entreprise. Il contribue au positionnement commercial de l'entreprise et assure la vente, l'après-vente et la relation commerciale avec les prospects et les clients.

Assurer la gestion économique de l'unité de production ou du centre de profit : piloter au quotidien l'entité, la rentabilité des interventions et proposer des investissements argumentés

Assurer le management opérationnel de l'équipe de production de l'entité dans le respect des principes de droit du travail : organiser le travail, animer l'équipe, participer au recrutement et à la montée en compétence des collaborateurs.

Former et accompagner l'apprenant (maître d'apprentissage) : recrutement, intégration, formation et évaluation de l'apprenti.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Vendre et assurer l'après-vente des produits/prestations de l'entreprise, établir une devis, une facture.

Contribuer à l'adaptation de l'offre produit/prestation, introduire des innovations.

Appliquer le plan d'actions commerciales de l'entreprise.

Piloter au quotidien la rentabilité de l'unité, de la prestation, du chantier.

Proposer les investissements en machine, matériaux et soumettre le projet à l'approbation du chef d'entreprise.

Organiser le travail de l'équipe en entreprise et sur les chantiers.

Animer l'équipe au quotidien

Effectuer les arbitrages techniques et accompagner les collaborateurs (salariés et apprentis) dans l'acquisition de compétences professionnelles et veiller au respect des normes de qualité et d'hygiène-sécurité

Préparer et participer au recrutement d'un membre de l'équipe (salarié ou apprenti)

Blocs de compétences

RNCP16866BC01 — Commercialiser les produits et prestations de l'entreprise, contribuer à son développement commercial

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences ou capacités évaluées :

-
- Vendre et assurer l'après-vente des produits/prestations de l'entreprise, établir un devis, une facture
-
- Contribuer à l'adaptation de l'offre de produit/prestation, introduire des innovations
-
- Mettre en œuvre les outils d'actions commerciales de l'entreprise
- Modalités d'évaluation :
- En contrôle continu :
-
- Une étude de cas portant sur la conception d'outils de communication commerciale
-
- Un oral sur l'élaboration d'un argumentaire de vente et simulation d'une situation de vente ou d'après-vente
- En contrôle terminal :
-
- Une étude de cas où le candidat devra établir un diagnostic commercial et formuler des préconisations d'actions et d'outils commerciaux cohérents avec l'entreprise et ses objectifs.

RNCP16866BC02 — Assurer le management opérationnel d'une équipe de production

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences ou capacités évaluées :

-
- Organiser le travail de l'équipe en entreprise et sur les chantiers
-
- Animer l'équipe au quotidien
-
- Préparer et participer au recrutement d'un membre de l'équipe
- Modalités d'évaluation :
- En contrôle continu :
- 2 contrôles continus + production d'un dossier personnel
-
- A l'oral, un entretien visant à évaluer les compétences du candidat à communiquer dans un cadre professionnel en qualité d'encadrant
-
- A l'écrit, une série de questions visant à évaluer ses connaissances en matière de droit du travail
-
- La production d'un dossier individuel en lien avec l'entreprise dans laquelle il travaille ou a travaillé, en abordant le volet ressources humaines de cette dernière. Le dossier a pour objectif de faire un état des lieux et de formuler des propositions d'actions.
- En contrôle terminal :
-
- Une étude de cas écrite nécessitant d'identifier une ou plusieurs problématiques RH et de proposer des solutions adaptées.

RNCP16866BC03 — Former et accompagner l'apprenti (maître d'apprentissage)

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences ou capacités évaluées :

-
- Recruter l'apprenti (critères, niveau de diplôme, type de diplôme, âge, etc)
-
- Accueillir et intégrer l'apprenti

Organiser la formation en entreprise, former

Evaluer l'apprenti en situation de travail

Modalités d'évaluation :

En contrôle terminal :

A partir d'une situation tirée au sort, le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son intervention puis 30 minutes pour présenter à l'oral son analyse, ses choix, ses recommandations et répondre aux questions du jury.

RNCP16866BC04 — Assurer la gestion économique de l'unité de production/centre de profit

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences ou capacités évaluées :

Piloter au quotidien la rentabilité de l'unité, du centre de profit

Proposer les investissements en machine, matériaux et soumettre le projet à l'approbation du chef d'entreprise

Modalités d'évaluation :

En contrôle continu :

A l'écrit, élaborer et équilibrer un plan de financement

A l'écrit, tirer une analyse succincte d'un bilan et d'un compte de résultat

En contrôle terminal :

Une étude de cas au cours de laquelle le candidat commentera la santé financière d'une unité, formulera des recommandations

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du EEA-BGEA exerce au sein de TPE, PME, PMI possédant un caractère artisanal, au sein des secteurs du bâtiment, de l'alimentation ou des services.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Contremaître, chef d'équipe, chef de chantier, responsable de laboratoire, responsable d'atelier, responsable de centre, de salon, chef d'entreprise en devenir ou nouvellement installé.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Ne s'applique pas directement pour ce titre, mais portera sur les prérequis spécifiques à l'exercice des activités soumises à qualification pour les métiers de l'artisanat.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Projets de recrutement (BMO 2026)	308
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	0 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury est composé de :

- Un technicien autre que l'animateur de la formation,
- Lorsque c'est possible, un collaborateur de chef d'entreprise artisanale, titulaire de préférence de l'ADEA (BCCEA), du BM ou du EEA (BGEA),
- Lorsque c'est possible, un chef d'entreprise artisanale,
- Un responsable de formation.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE est constitué à 50% au minimum de professionnels (chefs d'entreprise et salariés), le reste de représentants de l'organisme de formation

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 18/12/2018

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

<http://www.e-urma.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16866/>